



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/653
20 octobre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 79 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 43/60 A du 6 décembre 1988, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa quarante-quatrième session, de la suite donnée à cette résolution, et d'en rendre également compte au Comité de l'information, lors de sa onzième session de 1989.

2. Les documents ci-après, qui traitent de questions mentionnées dans la résolution 43/60 A de l'Assemblée générale, ont été soumis au Comité de l'information lors de sa onzième session consacrée aux questions de fond, tenue du 13 au 28 avril 1989 :

- a) L'impact de la Chronique des Nations Unies : enquête de 1988 (A/AC.198/1989/3);
- b) Utilisation de techniques modernes par le Département de l'information (A/AC.198/1989/4);
- c) Activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine (A/AC.198/1989/5);
- d) Rapport intérimaire sur les fonctionnaires du Département de l'information occupant des postes soumis à la répartition géographique (A/AC.198/1989/6);
- e) Activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information concernant la politique et les pratiques d'apartheid (A/AC.198/1989/7);
- f) Examen des activités d'information entreprises par des services du Secrétariat autres que le Département de l'information (A/AC.198/1989/8);

g) Application de la recommandation 37 du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 1/ relative à l'information (A/AC.198/1989/9).

3. La Secrétaire générale adjointe à l'information a fourni des renseignements supplémentaires dans plusieurs déclarations qu'elle a faites devant le Comité de l'information.

4. Les délibérations du Comité de l'information en ce qui concerne ces questions et d'autres sujets inscrits à son ordre du jour sont résumées dans le rapport du Comité à l'Assemblée générale 2/. Comme dans le passé, on s'est abstenu, dans toute la mesure du possible, de reproduire dans le présent rapport le contenu des rapports déjà soumis au Comité. Le présent rapport porte principalement sur les questions non traitées par le Comité et met à jour les renseignements figurant dans les rapports soumis au Comité.

II. COOPERATION AVEC LE POOL DES AGENCES DE PRESSE DES PAYS NON ALIGNES ET AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

5. Dans la recommandation 8 a) de la résolution 43/60 A (par. 1), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'information coopère plus régulièrement avec l'Unesco, notamment au niveau opérationnel.

6. Conformément à cette recommandation, le Département a coproduit, dans le cadre de son programme télévisé "Chronique de l'ONU", deux documentaires vidéo sur la restauration de Sanaa ainsi que sur la restauration de certains édifices importants au Bénin. Un article de la Chronique des Nations Unies, bulletin trimestriel, a été consacré aux efforts que l'Unesco continue de déployer en vue de la protection du patrimoine culturel et naturel, tel qu'il est défini dans la Convention de 1972 relative à la protection du patrimoine culturel et naturel mondial.

7. Complétant les activités de l'Unesco, le Département a poursuivi son programme de formation à l'intention des journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement. Comme par le passé, des séances de perfectionnement et de documentation consacrées aux principales questions portées devant l'Organisation des Nations Unies seront organisées à l'intention de 17 jeunes journalistes de pays en développement du monde entier, dans le cadre du neuvième programme annuel de formation qui se déroule du 12 septembre au 20 octobre 1989. Les stagiaires se verront confier des activités au sein du Département et ils seront encouragés à couvrir les débats de l'Assemblée générale pour les médias de leur pays.

8. Le Département a commencé à étudier la possibilité de solliciter un concours extérieur pour élargir son programme de formation et augmenter le nombre des journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement.

Best Copy Available

/...

9. Parmi les activités les plus marquantes organisées par le Département figure la célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation, qui s'inscrit dans le cadre des activités réalisées par les organismes des Nations Unies en prévision de l'Année internationale de l'alphabétisation (1990), dont l'organisation a été confiée à l'Unesco en vertu de la résolution 42/104 de l'Assemblée générale, en date du 7 décembre 1987. Cette manifestation, qui a eu lieu au Siège le 8 septembre 1989, avait principalement pour objectif de faire ressortir l'importance de l'alphabétisation pour les enfants et leurs parents.

10. Dans la recommandation 8 b) de la résolution 43/60 A (par. 1), le Département a été prié de renforcer sa coopération avec le Mouvement des pays non alignés, avec le Pool des agences de presse des pays non alignés, avec l'Eco-Pool des agences de presse des pays non alignés et avec l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés.

11. Le Département a continué à renforcer ses liens avec le Pool des agences de presse des pays non alignés avec lequel il coopère depuis sept ans, en communiquant, à travers TANJUG (Belgrade), des dépêches quotidiennes à plus de 90 agences de presse membres du Pool. Le Département a participé, cette année, à la cinquième Conférence générale du Pool des agences de presse des pays non alignés, qui s'est tenue à Luanda du 1er au 5 juin.

12. A l'issue de consultations approfondies, des plans sont actuellement mis au point en vue de la transmission de dépêches de l'Organisation des Nations Unies en anglais, en espagnol et en français à cinq agences de presse pivots en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Ces agences serviraient de centres de rediffusion des informations de l'ONU grâce à un réseau d'agences de presse et médias correspondants dans leurs régions respectives. Nombreux sont les membres de l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés qui coopèrent régulièrement avec le Département. De nouvelles activités de coopération avec cet organisme sont actuellement à l'étude; il s'agit d'un projet proposé par ce dernier concernant la création d'un service d'échange de programmes.

III. ACTIVITES CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LES DROITS DE L'HOMME

13. Dans la recommandation 8 c) de la résolution 43/60 A (par. 1), le Secrétaire général a été prié, entre autres, de veiller à ce que le Département de l'information continue de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

14. Pour commémorer le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, célébré en 1988, le Département, en coopération avec le Centre pour les droits de l'homme, a lancé, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme célébrée le 10 décembre 1987, un programme d'information multimédias ayant pour thème "Flambeau pour une vie de plein épanouissement : les droits de l'homme". Ce programme, qui doit se prolonger au-delà du quarante-quatrième anniversaire de la Déclaration, a pour objectif de mobiliser l'appui des organisations non gouvernementales aux questions relatives aux droits de l'homme et de porter à l'attention des organes d'information les activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

/...

15. A la suite du lancement par l'Assemblée générale, le 10 décembre 1988, de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, le Département a continué de tirer parti de l'intérêt suscité par les activités d'information qu'elle a entreprises dans le cadre du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Un important aspect de cette initiative est l'utilisation de la valeur médiatique de certaines manifestations importantes et d'anniversaires de dimension internationale. Etant donné que la plupart de ces activités organisées en 1989 relèvent du domaine social, les activités spéciales entreprises cette année par le Département dans le domaine des droits de l'homme ont porté essentiellement sur des questions sociales, dont notamment :

a) Dans le cadre de la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, le texte de la Déclaration a été publié dans les six langues officielles et distribué aux centres d'information des Nations Unies et aux bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux fins de diffusion auprès des organisations non gouvernementales intéressées et des responsables concernés à tous les niveaux;

b) A l'occasion du vingtième anniversaire de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, le Département a procédé à la publication d'une brochure intitulée Ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social, qui fait la synthèse de l'ensemble des questions sociales traitées par les organismes des Nations Unies. Cette brochure contient des articles concis portant sur des questions telles que les droits de l'homme, les femmes, l'alphabétisation, le SIDA, les drogues, les personnes âgées, la jeunesse, la criminalité et le développement, en rappelant les dates et anniversaires importants. Publiée en anglais, en espagnol et en français, cette brochure est également distribuée à tous les centres d'information des Nations Unies pour diffusion auprès des organisations non gouvernementales, des médias, des bibliothèques et des instituts d'enseignement et de recherche;

c) Dans le cadre des préparatifs du huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants devant se tenir en 1990, le Département a publié un dossier de presse sur les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention et de répression de la criminalité. La couverture de presse et la liaison entre les médias ont été assurées dans le cas des cinq réunions préparatoires régionales tenues en 1989. Un opuscule sur le huitième Congrès doit être prochainement publié dans toutes les langues officielles et une nouvelle brochure intitulée The United Nations and Crime Prevention and Control est en cours de préparation. Les textes des différents instruments et réglementations ayant trait à la répression de la criminalité, qui ont été publiés par le Département, font l'objet d'une nouvelle édition qui sera distribuée aux centres et services d'information des Nations Unies en prévision de l'augmentation de la demande d'ici au Congrès de 1990.

16. Pour mettre en relief les aspects relatifs aux droits de l'homme découlant de différentes questions sociales, le Département cofinance avec le Centre des droits de l'homme un séminaire/atelier d'une journée entière que le Comité des droits de l'homme des ONG à New York compte organiser le 19 octobre 1989. Destiné aux

organisations non gouvernementales ne participant pas directement à la défense des droits de l'homme, ce séminaire a pour objet de faire ressortir les liens entre les droits de l'homme et d'autres questions.

17. Le Département distribue aux centres d'information des Nations Unies une illustration vidéo de la Déclaration universelle des droits de l'homme, documentaire qui sera diffusé dans les six langues officielles et dans un certain nombre de langues vernaculaires. Le Département produit également différents feuillets radiophoniques portant sur les droits de l'homme et d'autres questions sociales connexes. Des programmes télévisés des Nations Unies tels que la Chronique de l'ONU et d'autres programmes destinés au CNN World Report, diffusés chaque semaine dans plus de 120 pays, traitent régulièrement des droits de l'homme et des questions sociales.

18. Le Département a continué de rendre pleinement compte des travaux des réunions de l'ensemble des organismes des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme, tels que la Commission des droits de l'homme et ses différents comités et groupes de travail, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité contre la torture, ainsi que des travaux des rapporteurs spéciaux dans le domaine des droits de l'homme. Le Département envisage également de lancer, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Centre pour les droits de l'homme, des activités spéciales à l'occasion du treizième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant, célébré le 20 novembre 1989. Le Département a pleinement rendu compte de l'adoption par la Commission des droits de l'homme du projet de convention sur les droits de l'enfant, qui doit être présenté, pour adoption, à l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session.

IV. ACTIVITES RELATIVES A LA DECOLONISATION ET AU PROCESSUS D'INDEPENDANCE DE LA NAMIBIE

19. Dans la recommandation 8 c) de la résolution 43/60 A (par. 1), le Département de l'information a été en outre prié de continuer de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation. Dans la recommandation 8 i), le Département a été instamment prié de redoubler d'efforts pour sensibiliser l'opinion mondiale à l'occupation illégale de la Namibie et de continuer à diffuser, avec toute l'assistance du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et du système des Nations Unies dans son ensemble, des informations précises et suffisantes sur la lutte du peuple opprimé de Namibie pour l'autodétermination, l'indépendance nationale et la liberté, ainsi que sur la nécessité d'appliquer rapidement et intégralement le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. Dans la recommandation 8 j), le Département a été prié de continuer à rendre compte de manière appropriée des activités de l'Organisation des Nations Unies concernant la situation dans les territoires non autonomes.

20. Conformément à ces mandats, le Département a poursuivi ses efforts en vue de mobiliser un soutien international pour la décolonisation et l'autodétermination des peuples. A cet égard, l'événement le plus marquant a été l'amorce du processus d'indépendance de la Namibie sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

/...

Alors que le monde assiste à la naissance d'une nouvelle nation en Afrique australe, processus dirigé et supervisé par l'Organisation, le Département s'emploie à fournir des informations précises et détaillées sur le pays et sur le processus d'indépendance. Cette approche coordonnée et multimédias du Département se reflète dans l'élaboration d'une stratégie de l'information visant à susciter un intérêt général en faveur de la transition de la Namibie vers l'indépendance et du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) déployé dans ce pays.

21. Une initiative tridimensionnelle a été prise à cette fin. Premièrement, le Département a aidé le GANUPT à se doter de son propre programme d'information en Namibie, et continue d'appuyer ce programme en produisant des matériels d'information expressément requis par le GANUPT et en détachant auprès de ce dernier du personnel de renfort. Deuxièmement, le Département est responsable, au Siège, de la diffusion, dans le monde entier, d'informations sur l'évolution de la situation concernant le GANUPT. Troisièmement, le Département continue de mettre en oeuvre son programme d'activité concernant la Namibie, programme qu'il est chargé de mener à bien sous la direction du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. A cet égard, les consultations avec le Conseil sont constantes et régulières. Le programme a été conçu de façon à tenir compte des accords officieux conclus en 1982 concernant la question d'impartialité.

22. Les informations sur le rôle du Secrétaire général dans l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ainsi que sur les activités du GANUPT ont été largement diffusées auprès des médias, des centres d'information des Nations Unies et des délégations. Sur la base des informations et de la documentation reçues du siège du GANUPT à Windhoek, toutes les dispositions nécessaires ont été prises par les porte-parole du Secrétaire général en vue de répondre aux demandes accrues des médias.

23. Parmi les matériels d'information spéciaux produits par le Département figurent deux dossiers de presse détaillés sur le GANUPT, dossiers établis aux fins de distribution au Siège et par l'intermédiaire des centres et services d'information des Nations Unies et qui fournissent des informations détaillées sur les activités de l'Organisation des Nations Unies concernant une question hautement prioritaire pour la communauté internationale. En outre, une brochure et une affiche ayant pour titre "Namibia - Free and Fair Elections" ont été largement diffusés en Namibie et dans le reste du monde.

24. La Sous-Secrétaire adjointe à l'information a tenu une réunion d'information spéciale avec les délégations et a procédé à un échange de vues sur les nouvelles activités à mener par le Département en vue de donner une idée claire du rôle de l'Organisation des Nations Unies en Namibie.

V. ACTIVITES CONCERNANT L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

25. A la recommandation 8 c) du paragraphe 1 de sa résolution 43/60 A, l'Assemblée générale a prié le Département de l'information de continuer de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

26. Conformément à ce mandat, le Département de l'information a, comme auparavant, couvert intégralement les activités relatives à la lutte contre la discrimination raciale menées par l'Organisation des Nations Unies. Au cours de la période considérée, il a publié, dans les langues de travail de l'Organisation des Communiqués de presse sur les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de sa trente-septième session qui s'est tenue du 7 août au 1er septembre à Genève. Comme lors des années précédentes, il a donné un grand retentissement et assuré une large couverture à la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale célébrée au Siège, le 21 mars 1989, au cours d'une réunion solennelle du Comité spécial contre l'apartheid. A cette occasion, le Département de l'information, au Siège et les centres et services d'information des Nations Unies, dans les bureaux extérieurs ont organisé des expositions spéciales et d'autres manifestations pour commémorer le massacre de civils à Sharpeville (Afrique du Sud) en 1960 et pour mettre en relief le rôle joué par l'ONU dans la lutte contre toutes les formes de discrimination raciale.

27. Entre janvier et septembre 1989, le Département de l'information a répondu à plus de 1 500 demandes d'information sur les questions liées à la discrimination raciale et à l'apartheid. Au cours de la même période, il a organisé au Siège sept réunions d'information et deux projections de films portant sur la discrimination raciale et l'apartheid, à l'intention de différentes catégories de public.

28. Au titre des mesures particulières, le Département de l'information notamment a participé à la production d'un court métrage sur le racisme destiné aux centres d'information des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et deux médias et a produit un dépliant sur la discrimination raciale qui sera diffusé auprès des établissements d'enseignement du monde entier lors de la Journée des Nations Unies.

VI. ACTIVITES RELATIVES AUX QUESTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

29. A la recommandation 8 d) du paragraphe 1 de sa résolution 43/60 A l'Assemblée générale a demandé instamment au Département de l'information d'assurer la plus large diffusion possible aux informations concernant les graves problèmes économiques que connaît le monde en général et, en particulier, les difficultés économiques sérieuses auxquelles se heurtent les pays les moins avancés et de faire ressortir la nécessité de renforcer la coopération économique internationale en vue de résoudre le problème de la dette extérieure des pays en développement.

30. En application de cette recommandation, le Département de l'information a multiplié ses activités relatives au développement économique en prévision des manifestations majeures qui auront lieu à la fin de 1989 et en 1990, à savoir : la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et l'adoption de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement. Il élabore actuellement une stratégie d'information visant à sensibiliser un vaste public à ces réunions et aux questions qui y seront abordées.

31. Une pochette contenant une documentation complète sur la crise de la dette a été mise au point en octobre 1989 pour faire connaître au public le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale au sujet de la crise de la dette extérieure et du développement (A/44/628). Cette pochette, qui contient des documents de base, des varia, des représentations graphiques et des notes d'information, a été diffusée dans le monde entier, en anglais, en français et en espagnol.

32. En outre, les documents suivants se trouvent à divers stades de la production :

a) Un ensemble de documents sur la pauvreté, dont un résumé du rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le thème de la coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (A/44/467), un article de fond et des représentations graphiques;

b) Une brochure portant sur les questions économiques mondiales, qui sera diffusée dans le monde entier par les centres d'information des Nations Unies;

c) Des documents de base et des notes d'information spécialement prévus pour les organisations non gouvernementales et pour les médias, des émissions pour la radio et pour la télévision, portant sur les travaux du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement et les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale qui se tiendra en 1990;

d) Une série de produits concernant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, élaborés en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED).

33. Le Département de l'information a tenu une conférence de presse à Genève lors du lancement de l'Etude sur l'économie mondiale, 1989 et a publié sur les principales conclusions de cette étude un document de base qui a été diffusé dans le monde entier par les centres d'information des Nations Unies.

34. Des contacts ont été noués avec les principales revues économiques nationales et internationales en vue de l'organisation de tables rondes et d'interviews centrés sur les mesures prises par l'Onu au sujet de questions économiques, telles que la crise de la dette dans le monde en développement, l'alarmante extension de la pauvreté et les problèmes du commerce.

VII. ACTIVITES RELATIVES A LA RELANCE ECONOMIQUE ET AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

35. Aux termes de la recommandation 8 e) du paragraphe 1 de la résolution 43/60 A, le Département de l'information doit n'épargner aucun effort pour diffuser largement et faire connaître le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, et les efforts considérables de redressement et de développement faits par les pays d'Afrique ainsi que les mesures positives prises par la communauté internationale en vue de remédier à la grave situation économique qui prévaut en Afrique.

36. Le redressement économique et le développement de l'Afrique étant une priorité absolue, le Groupe Afrique : Relance a poursuivi, avec le concours des autres organismes des Nations Unies, une campagne d'information intensive, produisant des publications et des pochettes de documentation et collaborant avec ses nombreux contacts parmi les médias pour que les questions économiques africaines fassent l'objet de reportages dans les médias du monde entier.

37. Le bulletin Afrique : Relance reste la principale publication au service de cette campagne d'information, rendant compte des faits nouveaux importants dans les domaines économique et social et fournissant des informations de base sur les questions cruciales à l'intention des journalistes, des pouvoirs publics, des institutions financières et des organisations non gouvernementales.

38. Une pochette de documentation complète a été élaborée en septembre 1988; le but était de donner une large publicité au rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale au sujet de l'examen à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (A/43/500 et Corr.1 et Add.1 et 2). Cette pochette a été distribuée à des journalistes lors de plusieurs conférences de presse tenues durant la session consacrée à l'examen à mi-parcours.

39. En novembre et décembre 1988, le Département a organisé une visite de journalistes au Sénégal et au Ghana, financée par le Gouvernement japonais. Vingt-trois journalistes expérimentés de la presse écrite, dont quatre venant d'Afrique, ont pris part à ce voyage guidé de deux semaines qui visait à leur donner une connaissance directe des réalités de la crise économique africaine et des mesures prises par les pouvoirs publics pour y remédier. Ce voyage a fait l'objet de commentaires extrêmement élogieux de la part des participants et a bénéficié d'une très large couverture dans les médias.

40. Le Département a organisé la couverture - notamment la participation de journalistes de la presse internationale - d'une réunion de haut niveau tenue en mars 1989, à Khartoum, en soutien à l'initiative prise par le Secrétaire général de monter des opérations de secours d'urgence en faveur du sud du Soudan déchiré par les conflits, qui a débouché sur l'opération Survie au Soudan. Un fonctionnaire du Département de l'information a été envoyé à cette réunion en qualité de porte-parole du Représentant spécial du Secrétaire général.

41. Le premier d'une série de documents d'information portant sur des aspects de la crise africaine a été publié par le Département, en juin; il traitait de la dette africaine, et était destiné aux participants à une consultation sur ce thème qui s'est tenue à Washington, D. C. et aux journalistes, dirigeants et universitaires à titre de référence.

42. Les politiques économiques africaines se trouvant de plus en plus au centre du débat international, le Département s'est employé à tenir les médias informés de ces questions. En avril, il a constitué et diffusé une pochette de documentation non officielle portant sur la réaction préliminaire de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à un rapport de la Banque mondiale portant sur les politiques d'ajustement structurel menées en Afrique. En juillet, lorsque la CEA a établi

rapport sur le Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement socio-économique et de la transformation, le Département a mis au point une pochette de documentation complète grâce à des fonds venant de la CEA. Le lancement de cet important rapport sur le plan international lors d'une série de réunions tenues à Londres, organisé également par le Département, a bénéficié d'une très grande attention de la part des médias.

VIII. CAMPAGNE MONDIALE POUR LE DESARMEMENT

43. A la recommandation 8 f) du paragraphe 1 de sa résolution 43/60 A, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire en sorte que le Département de l'information continue à rendre compte de manière appropriée de la Campagne mondiale pour le désarmement.

44. Dans le cadre de ce mandat, le Département de l'information a continué d'assurer un grand retentissement et une large couverture au désarmement ainsi qu'à toutes les activités menées par l'ONU à ce sujet et à la Campagne mondiale pour le désarmement en particulier.

45. Le Département de l'information a continué de diffuser des informations sur le désarmement par le biais de diverses publications, telles que la Chronique de l'ONU, l'Annuaire des Nations Unies et le Forum du développement. Il a également conclu des accords en vue de copublier les études suivantes : (Séries d'études des Nations Unies sur le désarmement) - Etude des effets climatiques et autres effets planétaires d'une guerre nucléaire et Etude des conséquences économiques et sociales de la course aux armements; et Aspects multilatéraux du débat sur le désarmement - Vérification des accords de limitation des armements et les armes classiques, les armes nucléaires et l'espace. En outre, il a apporté son concours au Département des affaires de désarmement pour la publication en anglais, en français et en espagnol de la nouvelle brochure intitulée Désarmement : une préoccupation mondiale, tirée à 100 000 exemplaires pour être diffusée dans le monde entier.

46. Le désarmement et les questions connexes ont été au premier plan des émissions radiophoniques régulières d'information et d'actualités aussi bien dans les langues officielles que dans d'autres langues. A ce sujet, le Département de l'information a produit les émissions radiophoniques suivantes : un magazine en portugais consacré à la Campagne mondiale pour le désarmement; une édition de Perspective intitulée "Vers le désarmement classique"; une édition de l'émission hebdomadaire en chinois intitulée "Choisir l'énergie nucléaire"; une série de huit émissions en bengali sur "L'oeuvre de l'ONU pour la paix et la sécurité internationales : le désarmement"; une édition de Perspectives internationales, en français consacrée au projet de convention concernant l'interdiction des armes chimiques; une édition de l'émission hebdomadaire en russe sur le thème "Freinez la course aux armes navales"; et l'édition de l'émission indonésienne hebdomadaire Fokus Fokus Kita consacrée à l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement.

47. Le Département de l'information, en plus d'assurer la couverture intégrale des manifestations des Nations Unies touchant le désarmement organisées par l'ONU a également produit et diffusé dans le monde entier une émission vidéo de la série

l'ONU en action sur le projet de convention concernant l'interdiction des armes chimiques, ainsi qu'un programme de la série World Chronicle intitulé "Disarmament: A Saper World for all Nations". Le Département actualise en ce moment le long métrage intitulé "La menace nucléaire" avec la collaboration du Département des affaires de désarmement.

48. Au cours des visites guidées de l'ONU à New York, à Genève et à Vienne, les visiteurs sont informés des activités de l'Organisation en matière de désarmement. Comme auparavant, l'exposition sur le désarmement constitue le premier arrêt des visites guidées du Siège. Au cours de la période considérée, près de 400 000 visiteurs ont été reçus et quelque 2 000 demandes d'information relatives au désarmement ont été traitées par le Département de l'information.

49. Par ailleurs, les centres et services d'information des Nations Unies ont continué d'axer leurs programmes sur les activités de l'ONU dans le domaine du désarmement. Ils ont notamment fait paraître des communiqués de presse, produit de la documentation de base ainsi que des émissions télévisées et radiophoniques, organisé des manifestations mettant en valeur le rôle de l'ONU dans le désarmement, notamment des séances publiques, des tables rondes, des séminaires, des projections de films, des expositions photographiques et artistiques.

IX. ACTIVITES RELATIVES A LA QUESTION DE PALESTINE

50. Comme l'Assemblée générale l'en avait prié dans la recommandation 8 g) du paragraphe 1 de sa résolution 43/60 A, le Département de l'information a rendu compte de ses activités relatives à la situation au Moyen-Orient et à la question de Palestine (A/AC.198/1989/5) au Comité de l'information, à sa session de fond de 1989.

51. Le Département a entrepris entre autres les activités spéciales ci-après depuis la présentation de son rapport au Comité :

a) Un deuxième colloque régional de journalistes consacré à la question de Palestine a été organisé à Kingston du 26 au 28 juillet 1989. Les 18 participants - des journalistes venus du continent américain - ont débattu des divers aspects du problème palestinien, au cours de réunions informelles;

b) Une troisième série de colloques nationaux a été organisée entre le 19 et le 24 juillet 1989 à Bogota, Quito et Santiago. Ces colloques regroupaient des groupes restreints d'experts qui ont tenu des conférences de presse sur des sujets relatifs à la question de Palestine;

c) Une nouvelle affiche illustrant la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient qu'il est proposé de tenir a été publiée en septembre 1989 et diffusée le plus largement possible;

d) Une version de la plaquette intitulée "L'Organisation des Nations Unies et la question de Palestine", mise à jour et modifiée, paraîtra d'ici la fin de l'année 1989 avec d'autres publications portant sur ce sujet.

X. ACTIVITES CONCERNANT LA LUTTE CONTRE L'APARTHEID

52. Comme suite à la recommandation 8 h) du paragraphe 1 de la résolution 43/60 A de l'Assemblée générale, le Département de l'information a rendu compte de ses activités relatives à la politique et aux pratiques d'apartheid (A/AC.198/1989/7) au Comité de l'information à sa session de fond de 1989.
53. En plus d'effectuer des reportages sur les journées spéciales, les commémorations et autres manifestations relatives à la question de l'apartheid et de dispenser un appui technique à cette occasion, au Siège et sur le terrain, le Département s'est attaché à faire connaître l'apartheid. Un manuel intitulé Teaching about Apartheid a été publié en coopération avec le Centre contre l'apartheid pour servir de document de référence aux participants d'un séminaire sur l'apartheid organisé à Genève du 4 au 6 septembre 1989 par une organisation non gouvernementale internationale - le Sous-Comité sur le racisme, la discrimination raciale, l'apartheid et la décolonisation - en coopération avec le Comité spécial contre l'apartheid. Une cassette vidéo de 30 minutes intitulée "World Action against Apartheid" a été produite en coopération avec le Centre contre l'apartheid en même temps que le manuel.
54. Le Département se consacre actuellement à une campagne d'information sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe. L'organisation d'une table ronde de journalistes qui doit se tenir au Siège du 12 au 14 décembre 1989 et une pochette de documentation destinée à la presse sont en cours de préparation.
55. Parmi les événements particuliers dont le Département a assuré la couverture, il faut citer la célébration de la Journée internationale de solidarité avec la population en lutte d'Afrique du Sud. A cette occasion, le Président du Pan Africanist Congress of Azania, M. Zephania Mothopeng, a prononcé un discours devant le Comité spécial contre l'apartheid et, pour la première fois depuis sa libération en novembre dernier, après avoir été incarcéré pendant plus de neuf ans dans une prison sud-africaine en raison de son opposition à l'apartheid, a fait une conférence de presse organisée par le Département au Siège de l'ONU. Cet événement majeur a été largement diffusé et commenté par les médias.
56. Tous les médias ont également salué la première visite au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 30 juin dernier, de Mme Albertina Sisulu, femme de l'ancien secrétaire général de l'African National Congress, Walter Sisulu, qui purge une peine de prison à vie avec Nelson Mandela. Mme Sisulu, qui est elle-même un leader sud africain de grande notoriété, puisqu'elle est coprésidente de l'United Democratic Front et Présidente de la Fédération des femmes sud-africaines, a prononcé un discours devant le Comité spécial contre l'apartheid et fait une conférence de presse organisée par le Département qui a été également largement diffusée et commentée.

XI. ACTIVITES RELATIVES A LA PAIX ET A LA SECURITE INTERNATIONALES

57. Dans la recommandation 8 k) du paragraphe 1 de sa résolution 43/60 A, l'Assemblée générale a prié instamment le Département de l'information de rendre compte, de manière appropriée et impartiale, de toutes les opérations de maintien

de la paix de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de leur importance capitale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

58. En application de son mandat, le Département a privilégié les reportages sur les zones de conflit où le processus de paix est enclenché et celles où la paix est maintenue par les troupes de l'ONU et fait ressortir les évolutions positives du processus diplomatique en cours dans un certain nombre de conflits régionaux. Les actions médiatiques entreprises par le Département concernant l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, l'évolution positive du processus de paix en Amérique centrale, les efforts accomplis pour mettre au point un règlement global et juste du conflit opposant l'Iran et l'Iraq, le lancement de l'opération Salam destinée à apporter une assistance humanitaire et économique au peuple afghan et la reprise des rencontres de haut niveau à Chypre ont eu un grand retentissement.

59. L'attribution du prix Nobel de la paix aux forces de maintien de l'ordre de l'ONU a été le point culminant des activités du Département et a donné un nouvel élan à la campagne d'information visant à donner une image plus complète et plus réaliste des activités et des possibilités diplomatiques de l'ONU dans les régions mentionnées ci-dessus. La couverture de cet événement important par les médias, la diffusion d'un dossier de presse comprenant des photographies, une brochure spéciale, et un article de magazine, l'élaboration d'autres documents et de rapports audio-visuels fournissant des informations d'ordre général ainsi que l'organisation d'une journée spéciale "portes ouvertes" au Siège pour fêter l'attribution du prix Nobel ont contribué à susciter l'intérêt du public et à lui faire prendre conscience du rôle joué par l'ONU dans les tentatives de maintien de la paix.

60. La distribution aux journalistes d'une pochette de documentation portant sur les tentatives de l'ONU pour résoudre le conflit opposant l'Iran et l'Iraq et le conflit chypriote, la publication de chronologies, de documents de synthèse et d'autres documents relatifs aux activités diplomatiques de l'ONU dans les régions ci-dessus mentionnées ainsi qu'en Amérique centrale et au Sahara occidental ont contribué à la parution d'articles et de reportages favorables à l'Organisation.

61. En étroite coopération avec le Coordonnateur des programmes d'assistance humanitaire et économique des Nations Unies concernant l'Afghanistan, le Département a participé à la préparation de la première Conférence des Nations Unies pour les annonces de contribution pour l'Afghanistan. Une pochette de documentation destinée à la presse a été préparée et distribuée à des délégations, à des journalistes, à des organisations non gouvernementales et à d'autres institutions intéressées, dans le cadre d'un programme d'information.

62. Parmi les documents spéciaux visant à promouvoir une image plus complète et plus réaliste des activités de l'ONU dans le domaine de la paix et la sécurité internationales, on peut citer une nouvelle édition de la plaquette intitulée ABC des Nations Unies, un nouveau dépliant sur les travaux du Conseil de sécurité mettant en relief le rôle clef de cet organe principal de l'Organisation des Nations Unies et, un dossier de presse sur la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et une brochure consacrée à la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/51 du 5 décembre 1988

relativement à la prévention et l'élimination des différends et des situations qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales et sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

63. Eu égard à la recommandation 8 l) du paragraphe 1 de la résolution 43/60 A relative au terrorisme, le Département a continué à diffuser des informations sur les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives au terrorisme sous toutes ses formes, y compris la résolution 638 (1989) du Conseil de sécurité adoptée à l'unanimité le 31 juillet 1989, dans laquelle le Conseil de sécurité condamnait sans équivoque les prises d'otages et les enlèvements de toutes sortes.

XII. ACTIVITES RELATIVES A LA FEMME ET A SON ROLE DANS LA SOCIETE

64. Dans la recommandation 8 m) du paragraphe 1 de sa résolution 43/60 A, l'Assemblée générale a demandé instamment au Département de renforcer ses programmes d'information concernant la femme et son rôle dans la société.

65. Pour faire suite à cette demande, le Département de l'information a accordé une plus grande attention aux thèmes prioritaires désignés par la Commission de la condition de la femme. Parmi les nombreuses activités d'information publique entreprises dans ce domaine, on peut citer la production d'une série d'articles de magazine sur des sujets tels que la violence, le pouvoir politique, l'alphabétisation et les effets de la crise économique sur les femmes dans les pays en développement, la production d'un film documentaire sur le thème "femmes et travail", qui sera projeté en avant-première lors de la session de la Commission Nations Unies, en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, d'un film sur les femmes et l'alphabétisation ainsi que la distribution, par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies, et en coopération avec l'Union interparlementaire, d'une affiche sur la représentation des femmes dans les parlements.

66. Pour la Journée internationale de la femme, le Département s'est particulièrement attaché à la situation des femmes à l'ONU, en organisant une exposition de photos et en produisant un court-métrage vidéo, qui ont été présentés à New York, à Genève et à Vienne. Le Département a continué à promouvoir la Journée internationale de la femme au Siège et par l'intermédiaire du réseau de centres d'information des Nations Unies en diffusant largement divers documents et brochures en anglais, en français et en espagnol et en organisant des célébrations dans un certain nombre de pays.

67. Dans le cadre de son programme de formation pour les journalistes de la radio, de la télévision et de la presse écrite des pays en développement, le Département a organisé en octobre 1989, en coopération avec la Graduate School of Journalism de l'université Columbia de New York, un séminaire international sur les stéréotypes sexuels rencontrés dans la presse. Ce séminaire d'une journée traitait en particulier de l'image des femmes dans les médias et de ses conséquences sur la situation politique, socio-économique et culturelle des femmes.

68. Le Département continue de produire son émission de radio hebdomadaire Women, qui traite de tous les problèmes liés au statut et à la promotion des femmes. L'émission est distribuée sous forme de cassette et de vidéocassette à quelque 300 stations de radio dans le monde entier.

69. Pour appeler l'attention des médias sur le dixième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Département est actuellement en train de produire une pochette de documentation contenant de nouveaux documents sur la Convention et sur les travaux des Nations Unies en faveur des femmes. Un colloque de haut niveau sur la Convention sera organisé par le Département au Siège de l'ONU en janvier 1990.

70. En liaison avec les principales activités des Nations Unies sur les problèmes de développement économique internationaux en 1990, le Département produira une plaquette sur le rôle des femmes dans l'économie mondiale en anglais, en français et en espagnol. Cette plaquette sera diffusée dans le monde entier par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies. Le Département participe également à l'organisation d'un séminaire international destiné aux organisations non gouvernementales et qui sera consacré aux femmes et aux politiques économiques.

XIII. CAMPAGNE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DES STUPEFIANTS ET L'ABUS DES DROGUES

71. Dans la recommandation 8 n) du paragraphe 1 de sa résolution 43/60 A, l'Assemblée générale a prié le Département de l'information de rendre davantage compte des efforts faits par les organismes des Nations Unies et par les Etats Membres dans leur campagne contre le trafic illicite des stupéfiants et l'abus des drogues.

72. Pour célébrer la deuxième Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues, le Département a organisé un programme d'activité consacré à la jeunesse et au problème des drogues illicites au Siège, le 26 juin. Ce programme comprenait des sketches, de la danse et un débat pour attirer l'attention sur divers aspects du problème de la drogue, ainsi qu'un exposé sur les activités que l'ONU entreprend pour lutter contre l'abus et le trafic des drogues. Des matériels d'information (brochures sur les programmes pertinents de l'ONU, affiches, badges, et le message du Secrétaire général) ont été produits et diffusés auprès des journalistes, des jeunes, des organisations non gouvernementales et d'autres personnes ou organismes intéressés. Des indications sur la Journée ont également été fournies à tous les centres d'information des Nations Unies et on a signalé cet événement aux principaux médias.

73. Le Département a produit une brochure sur les programmes de lutte contre la drogue entrepris par l'Organisation. Elle est intitulée Les Nations Unies et la lutte contre l'abus des drogues et fait actuellement l'objet d'une révision. Le Département examine la possibilité d'obtenir un concours financier pour réaliser un documentaire sur les activités de l'ONU relatives à la lutte contre l'abus des drogues et organiser une visite des projets sur le terrain à l'intention des médias.

XIV. SEMINAIRES DESTINES AUX EDUCATEURS

74. A la recommandation 9 g) du paragraphe 1 de sa résolution 43/60 A, l'Assemblée générale a prié le Département de l'information de donner son plein concours aux établissements d'enseignement des Etats Membres et de continuer d'organiser des séminaires destinés aux éducateurs et aux responsables des politiques d'enseignement.

/...

75. A cet égard, le Département a réintroduit le Programme des Nations Unies pour l'octroi de bourses aux éducateurs. Anciennement intitulé Programme triangulaire de bourses de perfectionnement, il est considéré depuis longtemps comme un élément important de l'action entreprise par l'ONU pour aider les Etats Membres à promouvoir et développer l'éducation dispensée sur les buts et les activités des organismes des Nations Unies, comme il était recommandé dans la résolution 137 (II) de l'Assemblée générale en date du 17 novembre 1949 et dans les résolutions ultérieures de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Cette année, dans le cadre de ce programme, le Département organisera à Dakar, du 4 au 13 décembre, en coopération avec l'Unesco, une réunion dont l'objet sera de promouvoir l'éducation sur les organismes des Nations Unies dans les programmes de formation pédagogique. Elle s'adressera aux principaux responsables du secteur de l'enseignement qui sont chargés de concevoir et d'appliquer les programmes destinés aux enseignants des établissements secondaires dans les pays francophones d'Afrique.

XV. COMMUNIQUES DE PRESSE ET PUBLICATIONS DESTINEES A LA VENTE

76. Conformément à la recommandation 9 h), qui figure au paragraphe 1 de la résolution 43/60 A et qui concerne la diffusion de communiqués de presse quotidiens sur les réunions de l'ONU, le Département a publié, dans les langues de travail, des communiqués sur toutes les réunions des organes intergouvernementaux et organisé quotidiennement des conférences de presse et des réunions d'information.

77. En application de la recommandation 14, dans laquelle l'Assemblée a instamment prié le Département d'encourager activement la vente de sa documentation, celui-ci a développé la collaboration contractuelle avec les imprimeurs extérieurs, ce qui est indispensable si l'on veut assurer une plus large diffusion des publications de l'ONU dans différentes langues et pour des publics divers. On confie généralement aux imprimeurs extérieurs les études spéciales effectuées sous l'égide de l'Organisation et les rapports ou les comptes rendus des séminaires et d'autres rencontres. Les sujets traités comprennent notamment le désarmement, les sociétés transnationales et le développement de l'Afrique. Pour 1989, on recense 53 titres - soit 41 de plus que l'an dernier - qui doivent faire l'objet d'une publication externe : 21 au stade de la production, 9 au stade de la négociation du contrat et 23 au stade de l'évaluation. Les deux principaux projets qui doivent être achevés en 1989 avec le concours d'imprimeurs extérieurs sont The United Nations Yearbook (l'Annuaire des Nations Unies) et un nouveau magazine trimestriel intitulé The World Statesman, qui sera axé sur les questions économiques, sociales, politiques et culturelles.

XVII. RENFORCEMENT DES CENTRES ET SERVICES D'INFORMATION DE L'ONU

78. Dans la recommandation 12, qui figure au paragraphe 1 de sa résolution 43/60 A, l'Assemblée générale a prescrit que les centres d'information des Nations Unies devraient continuer d'aider la presse et les médias des pays où ils sont implantés conformément au mandat qui leur a été confié, d'intensifier leurs communications directes et systématiques avec les médias et les instituts de presse et établissements d'enseignement locaux et les organisations non gouvernementales reconnues par le Conseil économique et social, selon des modalités mutuellement avantageuses, et d'évaluer en permanence les activités dans ce domaine.

79. Le Département n'a ménagé aucun effort pour intensifier les communications directes et systématiques avec les médias, les instituts de presse et établissements d'enseignement locaux ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales. Il établit de nouveaux contacts dans toutes les régions et a institué une collaboration régulière avec la presse écrite dans de nombreux pays, de sorte qu'elle accepte souvent des articles de fond et insère des encarts spéciaux sur les questions prioritaires traitées par l'ONU et les institutions apparentées. En développant leurs relations avec la presse et les organismes de radiodiffusion locale, plusieurs centres d'information ont obtenu des créneaux pour les programmes audio-visuels réalisés au Siège. Les directeurs des centres sont souvent interviewés à la radio et à la télévision, dans le cadre d'une série d'émissions spéciales consacrées aux manifestations organisées par l'ONU et aux questions dont elle s'occupe.

80. La diffusion d'informations sur l'ONU par le biais du courrier électronique et de la télécopie a permis d'envoyer régulièrement des bulletins d'actualité aux stations radiophoniques et aux journaux en vue d'une diffusion immédiate, et, partant, de fournir des contributions de fond importantes au niveau des programmes locaux.

81. Des expositions ont été organisées dans les bâtiments publics, les écoles et dans les locaux des centres d'information, en utilisant des photographies, des affiches, des panneaux muraux imprimés et divers documents et publications des Nations Unies. Les centres d'information continuent à fournir des services à de nombreux organismes et programmes des Nations Unies en organisant des conférences de presse, des séminaires, des ateliers et des réunions d'information à l'intention des organisations non gouvernementales, avec la participation de représentants officiels ou à l'occasion de manifestations spéciales prévues par ces organismes.

82. Afin d'améliorer la coordination entre les activités des bureaux extérieurs et celles du Siège tant pour les programmes que pour les questions administratives, le Département a continué à organiser des réunions régionales avec les directeurs des centres d'information. Une réunion régionale à l'intention des directeurs de la région Amériques s'est tenue à Mexico en février dernier. On a organisé plusieurs programmes et ateliers consacrés à la formation du personnel, notamment un séminaire destiné aux assistants d'information de 13 centres répartis en des régions différentes, au Siège en juin 1989; un atelier destiné aux assistants administratifs des centres européens, à Genève, en août 1989; et un programme de formation pour les assistants s'occupant des références de 12 centres situés dans les pays anglophones d'Afrique, prévu à Nairobi en décembre 1989.

83. Plusieurs initiatives ont été prises en vue de promouvoir la coordination entre les centres d'information des Nations Unies et les bureaux extérieurs du PNUD. Le Département et le PNUD ont signé un accord initial intitulé "Accord concernant la rationalisation de la représentation des Nations Unies sur le terrain, conclu entre le Département de l'information et le PNUD", afin de renforcer leur collaboration sur le terrain, de sorte qu'elle leur soit profitable et de réduire les éventuels chevauchements. Le texte de cet accord a été distribué à tous les représentants et coordonnateurs résidents du PNUD ainsi qu'à tous les directeurs des centres pour qu'ils l'évaluent et fassent des observations. Après une période d'essai d'un an sur le terrain, l'accord initial sera révisé et publié

/...

sous une forme définitive au Siège, compte tenu des résultats obtenus et des observations et suggestions présentées par les représentants des deux organisations sur le terrain.

XVIII. COORDINATION DES ACTIVITES DES ORGANISMES DES
NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION

84. A la recommandation 13 du paragraphe 1 de sa résolution 43/60 A, l'Assemblée générale a encouragé le Département à continuer de prendre activement part aux activités du Comité commun de l'information des Nations Unies, eu égard à la nécessité de coordonner les activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et au rôle important que le Comité joue à cet égard.

85. A la suite de consultations approfondies entre la Secrétaire générale adjointe à l'information et les directeurs de l'information de plusieurs institutions spécialisées et programmes des Nations Unies, un document intitulé Enhancing the Public Image of the United Nations System (Comment améliorer l'image du système des Nations Unies auprès du public) (ACC/1989/CRP.10) a été établi pour que le Comité administratif de coordination l'examine à sa seconde session ordinaire de 1989. Ce document contient des recommandations précises en vue d'améliorer la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'information et de mieux utiliser les maigres ressources disponibles au sein du système. Pour ce faire, les recommandations sont axées sur la revitalisation des travaux du Comité commun de l'information des Nations Unies. Le Comité serait notamment chargé de veiller à la planification interinstitutions des programmes relatifs à l'information et, le cas échéant, de certains projets consacrés à des questions particulières, et d'encourager le partage des installations et des ressources disponibles pour l'information dans le système.

Notes

1/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

2/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21).

3/ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1989, Supplément No 16 (E/1989/35), chap. IV.
